|  |  |
| --- | --- |
|  **Commission Bancaire**  **de l’Afrique Centrale** ***Secrétariat Général***  |  |

# SEMINAIRE DE DIFFUSION DU NOUVEAU DISPOSITIF REGLEMENTAIRE RELATIF AUX CONDITIONS D’EXERCICE ET DE CONTROLE DE L’ACTIVITE DE MICROFINANCE

# DANS LA CEMAC

**Yaoundé, le 26 juin 2018**

**DISCOURS DE CLÔTURE**

**Par Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI**

***Gouverneur de la Banque des Etats de l’Afrique Centrale (BEAC)***

***Président de la Commission Bancaire de l’Afrique Centrale (COBAC)***

***Monsieur le Vice-Gouverneur de la BEAC, Président suppléant de la COBAC***

***Madame le Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l’Union Monétaire Ouest Africaine,***

***Monsieur le Secrétaire Général Adjoint de la COBAC,***

***Mesdames, Messieurs les Représentants des Autorités Monétaires,***

***Messieurs les Présidents des Associations Professionnelles des Etablissements de Crédit et de Microfinance,***

***Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des établissements de Microfinance,***

***Honorables invités, en vos rangs, grades et qualités,***

***Mesdames et Messieurs,***

Au terme de cette journée d’échanges riches en enseignements, ainsi que nous l’avions présagé, il m’est particulièrement agréable de présider cet après-midi la cérémonie de clôture de nos travaux dans le cadre du ***« Séminaire de diffusion du nouveau dispositif réglementaire relatif aux conditions d’exercice et de contrôle de l’activité de microfinance dans la CEMAC »***.

Au vu de l’affluence à nos travaux et de la qualité des différentes contributions, tant de la part des intervenants que de l’assistance, il me plait d’affirmer que notre séminaire a atteint ses objectifs. Toutes les parties prenantes à la mise en œuvre harmonieuse de ces textes sont désormais mieux édifiées, non seulement sur les concepts et les évolutions des nouveaux règlements, mais aussi et surtout sur une meilleure appréhension des missions qui sont les leurs, afin d’assumer pleinement leurs rôles et les responsabilités qui leurs sont dévolus. De fait, les enseignements tirés aujourd’hui et les avancées indéniables mises en exergue par ce nouveau dispositif, témoignent de façon éloquente du succès de nos travaux.

En effet, ces échanges francs et courtois ont permis, grâce aux explications fournies, de dissiper les éventuels malentendus ou inquiétudes et d’améliorer la compréhension des uns et des autres. En participant activement à ces débats, **Mesdames et Messieurs,** vous avez marqué votre intérêt manifeste pour l’amélioration du dispositif réglementaire régissant l’activité des établissements de microfinance dans notre sous-région. Qu’il me soit à cet égard permis de vous exprimer, au nom de la Commission Bancaire de l’Afrique Centrale et en mon nom propre, toute ma gratitude et ma totale satisfaction quant au résultat ainsi obtenu et, surtout, pour votre disponibilité et le partage de vos riches expériences lors de ces assises.

**Distingués Invités,**

**Mesdames et Messieurs,**

Le séminaire qui s’achève a en effet permis de présenter le contexte général et les principales motivations qui ont présidé à l’adoption de la nouvelle réforme réglementaire sur le secteur de la microfinance, et dont le socle principal est organisé autour du règlement 01/17/CEMAC/UMAC/COBAC relatif aux conditions d’exercice et de contrôle de l’activité de microfinance dans la CEMAC.

En examinant les principales dispositions et la portée du règlement CEMAC et ses textes d’application, nous avons noté leur arrimage ferme aux meilleures pratiques internationales, en totale cohérence avec les enjeux et les défis que pose le développement de l’activité de microfinance dans la CEMAC.

Nul doute que cette réforme structurante a doté le secteur de la microfinance de la CEMAC de textes novateurs, notamment sur la gouvernance, le contrôle interne, la limitation des crédits, le régime strict des agréments, la supervision des EMF d’une certaine taille, ainsi que le rôle accru et encadré des commissaires aux comptes. D’une manière générale, elle a revisité l’architecture du secteur en offrant aux EMF des outils adaptés au pilotage de leurs activités et en mettant à la disposition de la COBAC, un cadre efficace pour une meilleure supervision des établissements de microfinance.

Je suis persuadé que tout le monde mesure maintenant, chacun en ce qui le concerne, tout le bienfondé de cette réforme et l’impérieuse nécessité pour tous les acteurs d’avancer d’un même pas, dans le même sens. C’est la raison pour laquelle, je vous engage dès à présent, à prendre toutes les dispositions nécessaires, en vue d’une mise en œuvre de l’intégralité de ces règlements et à prendre en compte toutes les implications y relatives afin de promouvoir le bon fonctionnement du secteur de la microfinance dans la CEMAC. J’en appelle ainsi à votre sens élevé des responsabilités de sorte que les errements du passé ne soient plus d’actualité. Notre engagement collectif étant le gage d’un avenir meilleur pour le secteur de la microfinance, faisons donc de ce forum de partage et d'échanges d'expériences le haut lieu d’une plus grande responsabilisation de chaque participant pour la mise en œuvre réussie de cette réforme.

Aussi, je vous engage vivement à tirer profit de la période transitoire de deux années qui vous est accordée par les règlements pour tout mettre en œuvre pour vous conformer aux nouvelles dispositions réglementaires encadrant l’activité de la microfinance.

Pour ma part, je vous rassure que des actions de vulgarisation et des sessions d’échanges comme celles-ci devraient se poursuivre pour faciliter l’implémentation de cette nouvelle réglementation. A cet effet, la COBAC ne ménagera pas ses efforts pour mettre à votre disposition, comme cela a toujours été le cas, toute l’écoute et l’assistance technique nécessaires pour permettre la bonne application de ces textes. Dans la même veine, au vu de l’importance singulière et réaffirmée du secteur de la microfinance dans notre espace communautaire, la Commission Bancaire et son Secrétariat Général s’appliqueront à une surveillance constante, dynamique et plus stricte du secteur, grâce au renforcement du dispositif réglementaire régissant l’activité de microfinance dans la CEMAC.

**Distingués Invités,**

**Mesdames et Messieurs,**

Je ne saurais terminer mon propos sans remercier, une fois de plus, tous les participants qui ont accepté de faire le déplacement de Yaoundé pour ces travaux. Mes remerciements s’adressent tout particulièrement à Madame le Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l’UMOA, qui nous a fait l’honneur de répondre favorablement à notre invitation en assistant personnellement à ce séminaire, de même qu’au professeur JAMES de l’Université Omar Bongo de Libreville, sans oublier tous les autres intervenants.

Enfin, qu’il me soit permis d’adresser mes félicitations aux organisateurs de ce séminaire pour la qualité des dispositions matérielles et pour le bon ordre des travaux de ce jour.

En souhaitant un bon retour dans leurs pays respectifs à tous ceux et celles qui vont quitter le Cameroun à la fin de nos travaux, je déclare clos le ***« Séminaire de diffusion du nouveau dispositif réglementaire relatif aux conditions d’exercice et de contrôle de l’activité de microfinance dans la CEMAC »***.

Je vous remercie de votre aimable attention./-